

FOYER DES CÉVENNES

FOYER DE POSTCURE PSYCHIATRIQUE

PÔLE ACCUEILS, SANTÉ, PRÉCARITÉ

Consolider la stabilisation psychique
et élaborer un projet de sortie adapté.



Le Foyer des Cévennes accueille des hommes adultes présentant une pathologie psychiatrique stabilisée, ayant une activité dans la journée (HDJ, ESAT, emploi...) et nécessitant un hébergement avec soins.

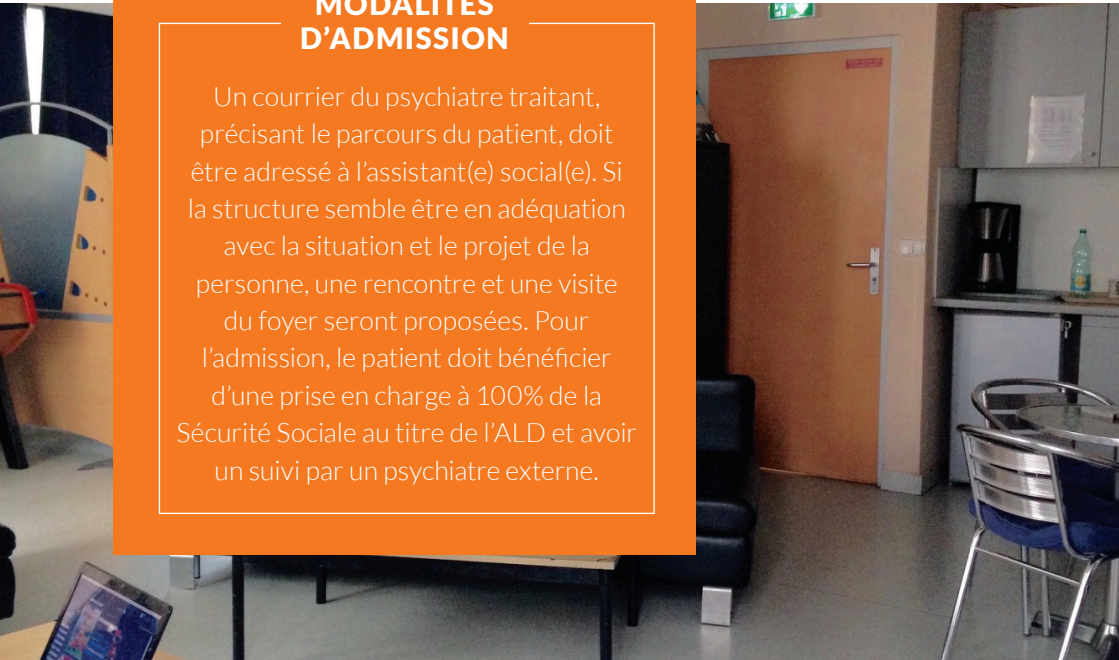
La structure a pour mission de consolider la stabilisation psychique et d'élaborer un projet de sortie adapté pour l'avenir de la personne tout en renforçant le lien social en l'amenant vers plus d'autonomie.

L'accompagnement thérapeutique que le Foyer des Cévennes met en place comprend :

- une consultation régulière avec un médecin psychiatre et un infirmier référent.
- la possibilité d'entretiens avec des psychologues.
- la possibilité d'entretiens avec un(e) assistant(e) social(e).
- la délivrance quotidienne du traitement.
- la participation à des réunions « soignants-soignés ».
- la participation à des activités à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer.

MODALITÉS D'ADMISSION

Un courrier du psychiatre traitant, précisant le parcours du patient, doit être adressé à l'assistant(e) social(e). Si la structure semble être en adéquation avec la situation et le projet de la personne, une rencontre et une visite du foyer seront proposées. Pour l'admission, le patient doit bénéficier d'une prise en charge à 100% de la Sécurité Sociale au titre de l'ALD et avoir un suivi par un psychiatre externe.





QUELQUES CHIFFRES :

- Le foyer dispose de **27 places**.
- L'équipe soignante est composée d'1 directrice médicale, 1 directeur adjoint, de médecins psychiatres, de psychologues, d'infirmiers, 1 assistant(e) social(e) et 1 secrétaire médicale.

PARTENAIRES ET FINANCEURS

NOS FINANCEURS :

Le séjour au foyer est financé à 100% par la sécurité sociale au titre de l'ALD. Une participation mensuelle de 30 euros à la « Caisse de Convivialité » est demandée aux patients.

NOS PARTENAIRES :

Foyer non-sectorisé. La prise en charge du patient est individualisée et se fait en lien étroit avec tous les partenaires concernés qui auront à participer aux réunions de synthèse (en général au moins une fois par an).

LE FOYER DES CÉVENNES

35, rue des Cévennes - 75015 Paris
Tél : 01 45 54 23 67

ACCÈS :

-  Ligne 10 - Station Javel
-  Ligne 8 - Station Lourmel
-  Ligne T3 - Station Balard
-  Ligne 62 - Arrêt Convention-Saint-Charles
via l'hébergement, les soins et l'insertion professionnelle.
-  Ligne 88 - Arrêt Cauchy


Aurore
ASSOCIATION

L'ASSOCIATION

Créée en 1871, l'association Aurore accueille et accompagne vers l'autonomie chaque année plus de 30 000 personnes en situation de précarité ou d'exclusion, via l'hébergement, les soins et l'insertion professionnelle.

Reconnue d'utilité publique depuis 1875, Aurore s'appuie sur son expérience pour proposer et expérimenter des formes innovantes de prise en charge, qui s'adaptent à l'évolution des phénomènes de précarité et d'exclusion.

Aurore Association : 34, boulevard de Sébastopol - 75004 Paris
Téléphone : 01 73 00 02 30

LE PÔLE

Le pôle Accueils, Santé, Précarité accueille et accompagne des personnes isolées avec leurs enfants, des enfants malades avec leurs parents, des sortants de détention, des toxicomanes, des personnes à mobilité réduite en situation de handicap psychique, avec un pronostic vital engagé à court terme... des personnes en difficulté pour stabiliser leurs soins.

Pôle Accueils, Santé, Précarité : 169 bis, boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris
Téléphone : 01 45 58 73 01